

QUIZ – PFMP et gratification (avec corrigé enseignant)

1. QCM – Quelle est la différence entre un stage de 3e et un stage en lycée professionnel ?

- ☐ a) Les deux durent 5 jours
- ☐ b) Le stage de 3e est un stage d'observation
- ☐ c) Le stage en lycée pro permet de développer des compétences
- ☐ d) Le stage en lycée pro est uniquement pour découvrir un métier

Réponse : b) et c)

2. Vrai ou Faux : Le stage en lycée professionnel fait partie intégrante de la formation.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

Réponse : Vrai

3. Trouve la bonne définition : Qu'est-ce qu'une gratification financière ?

- ☐ a) C'est une récompense pour avoir eu de bonnes notes
- ☐ b) C'est une somme d'argent donnée par les parents pendant le stage
- ☐ c) C'est une aide financière versée par l'État pendant les stages si l'élève est assidu
- ☐ d) C'est un chèque-cadeau donné par l'entreprise

Réponse : c)

4. QCM – À combien s'élève la gratification en CAP 1re année ?

- ☐ a) 25 € par semaine
- ☐ b) 50 € par semaine
- ☐ c) 75 € par semaine
- ☐ d) 100 € par semaine

Réponse : b)

5. Assiduité : Que signifie ce mot ?

- ☐ a) Être en retard
- ☐ b) Être présent régulièrement en cours et en stage

- ☐ c) Rater les cours pour travailler
- ☐ d) Finir ses devoirs à temps

Réponse : b)

6. QCM – Quelles sont les conditions pour recevoir la gratification ?

- ☐ a) Avoir une bonne note en stage
- ☐ b) Être assidu au lycée
- ☐ c) Être assidu en entreprise
- ☐ d) Avoir un contrat d'apprentissage

Réponse : b) et c)

7. Classe les montants de gratification dans l'ordre croissant selon les niveaux :

- ① CAP 1re année
- ② CAP 2e année / 1re Bac Pro
- ③ Terminale Bac Pro

Réponse : ① 50 € / semaine, ② 75 € / semaine, ③ 100 € / semaine

8. En une phrase : Pourquoi est-il important d'être assidu en stage et au lycée ?

Réponse : _____

Réponse : Parce que l'assiduité est une condition obligatoire pour recevoir la gratification financière.

9. Comment peux-tu définir l'assiduité ou le fait d'être assidu ?

Réponse : _____

Réponse : C'est le fait d'être présent régulièrement aux cours et aux périodes de stage, sans absences non justifiées.